

CLÔTURE DU COLLOQUE

Paul LAGARDE

**Professeur émérite de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (F)
Secrétaire Général de la CIEC, 2000-2008**

Après un rapport de synthèse aussi magistral, il n'y a rien à ajouter. Je me serais tenu à cette sage attitude, sauf à remercier chaleureusement son auteur, si mon nom n'avait pas été ajouté au programme, pour une allocution de clôture de ce colloque.

Mes premiers mots seront pour remercier tous ceux qui en ont permis le succès. Dans l'ordre chronologique, ce sont d'abord ses concepteurs, le président de la section française, de surcroît président en exercice de la CIEC, M. Jean Mazars, et Mme Géraldine Auvolat. Ensuite, ceux qui l'ont organisé concrètement. Cette tâche qui pesait sur le secrétariat général a été assumée entièrement par Mme Chantal Nast, directrice administrative, avec l'efficacité que vous avez pu constater. Enfin le succès du colloque a tenu bien évidemment à la qualité des intervenants, juristes et non juristes, qui ont élargi notre champ de réflexion, théoriciens et hommes et femmes de terrain. Ne pouvant les nommer tous, faute de temps, je les remercie collectivement de tout cœur.

Puisqu'il a été demandé au secrétaire général sortant de la CIEC de clôturer le colloque, c'est sans doute aussi pour lui permettre de poser une question très sérieuse. Le sous-titre du colloque « Déclin ou renaissance ? » s'applique-t-il seulement à l'état civil au XXIème siècle, ou également à la CIEC elle-même, ce frêle esquif qui navigue depuis soixante ans dans des eaux de plus en plus agitées, sous une houle de plus en plus forte ?

Je crois et j'espère que ce colloque va l'aider à garder le cap, si elle en entend les leçons.

La grande leçon, incluse dans la magnifique communication d'Alain Touraine, est que l'état civil libère les hommes en leur permettant d'exercer leurs droits, et qu'il ne doit pas les asservir. Dans cette direction, la CIEC doit montrer de l'audace au service des citoyens de nos Etats membres.

- Elle doit à mon avis ne pas s'obnubiler sur la fraude, mais chercher plutôt à comprendre ce qui la provoque. Il ne faut certes pas être naïf, mais il faut réaliser que la hantise de la fraude est un frein à la circulation des actes de l'état civil et au bien commun de la grande majorité des citoyens honnêtes. Et n'oublions pas que, si les sans-papiers sont tentés par la fraude, la hantise de la fraude fabrique aussi des sans-papiers.
- S'il est vrai que l'état civil libère les hommes, il faut permettre à nos citoyens de faire facilement la preuve de leur état civil et donc continuer d'œuvrer pour tout ce qui facilite la circulation des actes et l'information réciproque. Dans cette voie, il faut mettre les feux sur l'informatisation de ces échanges et s'en donner les moyens.
- L'une des difficultés relevées au cours du colloque est la diversité de nos législations. Il faut faire avec et prendre conscience que l'unification matérielle, à la supposer souhaitable, n'est pas pour demain. Mais la CIEC doit rester fidèle à ses fondamentaux et le premier de ses devoirs est de tenir à jour, avec l'indispensable participation des sections nationales, la documentation sur le droit des Etats membres. Vous savez que c'est l'objet du Guide pratique, aujourd'hui en ligne, et qui est dû au travail incessant de Mme Nast.

- On a beaucoup parlé ces deux jours de frères siamois, à propos des registres de population et des registres de l'état civil. L'état des personnes et l'état civil sont eux aussi des frères siamois, le premier nourrit le second qui en est le reflet, mais ce n'est pas vrai seulement dans l'ordre juridique interne. L'état civil étranger porte également l'état de la personne qu'il concerne et il faut reconnaître cet état. On ne peut unifier nos droits, mais il faut reconnaître ce qui existe, il faut reconnaître l'état de la personne tel qu'il est constaté par ses actes de l'état civil. La CIEC a conclu ces dix dernières années trois conventions de reconnaissance, portant respectivement sur les décisions constatant un changement de sexe, sur les noms et sur les partenariats enregistrés. Il serait hautement souhaitable, pour la crédibilité de la CIEC et surtout dans l'intérêt des personnes concernées, que ces conventions soient ratifiées largement et entrent rapidement en vigueur.

La renaissance de la CIEC, c'est aussi le changement des personnes. Un nouveau secrétaire général vient de remplacer l'ancien, une femme a remplacé un homme, c'est une nouvelle raison d'espérer et je suis sûr que c'est un message d'espérance que va vous délivrer maintenant mon successeur, Mme Joanna Schmidt-Szalewski.